

7e séance du 3 février 1953, à 9 heures.

Présidence: M. Etter.

Absent: -

Secrétaire: M. Oser.

Réfugiés à Berlin.

M. Petitpierre: Le problème devient aigu. Haut commissaire ONU pour réfugiés m'a télégraphié au sujet projet de logements préfabriqués. Veut venir me voir. Aide suisse à l'Europe a l'intention de s'en occuper. La Suisse pourrait-elle faire quelque chose. Mettre une part des 600 000 fr. disponibles à disposition de cette oeuvre. Ne pas verser en argent mais acheter des maisons préfabriquées. Micheli prendra contact avec Grütter et direction des constructions. 200 000 fr. suffiraient pour loger 300 personnes. Autorisez mon département à traiter sur cette base.

M. Kobelt: Avons une réserve de baraques qui pourraient servir comme avance.

Inondations (voir le procès-verbal).

Plan Schuman.

M. Petitpierre: Reçu note de différents pays constatant entrée en vigueur nouveau régime dès 10 février 1953. Les Etats membres déclarent qu'ils n'appliqueront plus la clause de la nation la plus favorisée à l'égard des Etats tiers. C'est une mesure valable pour tous les pays tiers. On est prêt à négocier avec nous; si nous insistons pour la clause de la nation la plus favorisée, les Etats dénonceraient les conventions prévoyant cette clause. Envisager nomination d'une délégation auprès de la Haute Autorité.

Blé.

M. Rubattel: Traiter l'affaire vendredi. Savoir si nous voulons liquider régime de guerre purement et simplement ou avec restrictions. Ne pas rester dans les approximations. Donc savoir si le CF doit modifier seulement le régime de la péréquation pour la farine bise.

M. Weber: Il n'y a pas de divergences fondamentales entre les deux départements. Suffirait de préciser certains points dans le message. S'exprimer avec prudence sur abolition de la centralisation. Suivant les circonstances, on ne trouverait pas une solution appropriée.

M. Etter: Il ne semble pas y avoir de divergences matérielles. Question de formulation.

M. Rubattel: Question de formule, mais très importante. Estimez-vous que la suppression de la compensation de la farine bise doit être subordonnée à des conditions ou pas. Voilà la question.

M. Kobelt: DEP prévoit une formule facultative tandis que Finances prévoit une formule impérative. Je suis pour DEP.

M. Petitpierre: Etre prudents dans l'emploi des formules. Ne pas prendre d'engagement risqué. Les deux départements devraient s'entendre.



M. Etter: Il s'agit d'une divergence de tendance. Un département veut "abbauen", l'autre veut freiner l'"Abbau". Ajourner discussion.

Conférence Schuman.

M. Petitpierre: Puis-je assister à la conférence de Fribourg? C'est indiqué. Ce serait bon de se concerter en général sur participation à des conférences. Question de mesure.

Conférence des transports à Paris.

M. Escher fait rapport.

Luxembourg.

M. Escher: Ministre chemins de fer Luxembourg désire me voir avec experts. Puis-je recevoir?

M. Etter: Oui et l'inviter à déjeuner.

M. Escher: Les Pays-Bas et autres petits pays craignent d'être "unterdrückt" par les grands Etats de la communauté charbon-acier et désirent liaison avec la Suisse.

M. Petitpierre: C'est heureux surtout si les autres Etats prennent l'initiative.

Allocations de renchérissement.

M. Weber: On pourra tabler sur un indice réduit. Nous avons bien fait d'attendre. Proposerons le chiffre de 52. Verser allocations pour enfants aux invalides.

D'accord.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Politique.

Proposition de l'Union européenne.

Nomination de M. Max Corti, 2e adjoint.

Konferenz über die Regelung der österr. Staatsschulden

Internierungskosten 2. poln. Division. Generoso.

M. Petitpierre: Nous perdrons deux procès sur trois. Il y a une quatrième affaire litigieuse avec la France: légionnaires suisses de 18 à 20 ans. On peut se demander si ce serait aussi une affaire à soumettre à la conciliation. Notre position est assez forte. Des propositions suivront peut-être. Il n'y aurait pas 1 000 Suisses dans la légion étrangère.

Justice et
police

Unterstützung J. Klarin-Ellansky.

Polizeikosten f. den Schutz des Staates.

Militaire.

Begnadigungsgesuch Geissbühler.

M. Petitpierre: Le DMF est un peu sévère, mais ne fais pas de proposition.

M. Kobelt: Geissbühler s'est rengagé après une première condamnation. Il savait à quoi s'en tenir.

M. Etter: Si Geissbühler fait une demande après avoir commencé à subir sa peine, on pourra réexaminer son cas.

Kreditübertragung Abt. Landwirtschaft.

Finances &
douanes.

Feldbesichtigtes Saatgut. (Weizen, Roggen)

Economie publique

"

(Futtergetreide).

Postes et che-
mins de fer

AVS. Revision de la loi.

Suppression de l'obligation de cotiser à 65 ans.

M. Rubattel: La raison de cette suppression est évidente. Les salariés qui travaillent après 65 ans sont les moins bien lotis (ouvriers agricoles, femmes de ménage, etc.). Les travailleurs indépendants qui exercent une activité après 65 ans sont aussi de condition modeste. Suppression serait donc équitable pour la grande majorité.

M. Weber: Mon département proposait de ne pas modifier le régime actuel. Penser aux conséquences financières, aux 80 millions à trouver plus tard. Soyons prudents. Si la cotisation est trop lourde après 65 ans, voir si on peut la réduire.

M. Escher: La tendance est d'élever l'âge de la retraite en raison du prolongement de la vie.

M. Kobelt: Les deux points de vue ont du bon. On critique beaucoup le régime actuel. DEP a raison de vouloir changer.

M. Petitpierre: Illogique de percevoir une rente et débourser une prime en même temps. Proposition Escher tient mieux compte des circonstances particulières.

M. Feldmann: Situation est contradictoire mais inévitable. Il y a des raisons logiques pour les deux solutions. Celui qui travaille doit concourir à l'AVS et puis il y a la question financière. Solution Escher se justifie.

M. Etter: A la majorité le CF s'est prononcé pour la solution 70 ans.

M. Rubattel: Commettons grosse injustice en obligeant petites gens à payer les primes simplement parce qu'ils doivent travailler. Evident que ces questions doivent être soumises à la commission. C'est pourquoi je ferai toutes réserves sur le plan nécessaire. Je prends acte de votre décision mais fais réserve quant au jour où je pourrai présenter un projet aux chambres.

Suppression des zones mi-rurales.

M. Etter: En réduisant les cotisations après 65 ans, on viendrait en aide à la population rurale. M. Escher voudrait que la zone mi-rurale soit fondue dans la zone urbaine.

M. Escher: La division tripartite ne se justifie pas plus dans ce domaine que dans d'autres où elle est critiquée.

M. Rubattel: Nous tendons trop la corde pour les montagnards, qui ne font rien pour se tirer d'affaire. Ce serait un désaveu grave pour les chambres que de dire que la solution admise ne peut être adoptée.

M. Escher: Je pense aux campagnards et non pas aux montagnards.

M. Weber: Comme M. Rubattel a dit que tout doit être examiné à nouveau, le DEP devrait faire rapport sur la répartition de la somme entre les rentiers transitoires.

M. Rubattel: Demander à DEP un rapport sur les différentes variantes suggérées, y compris la question des 65 ans.

M. Etter: Décider dans ce sens.

Economie publique. Preiskontrolle. Weiterführung.

M. Rubattel: Il peut y avoir un, deux ou trois AF, cela m'est égal, les commissions décideront. N'avons pas maintenu caisse de compensation pour les oeufs, à cause des accords commerciaux avec l'étranger. Sera éventuellement remplacée par une convention entre intéressés, sinon contingentement. M. Feldmann serait-il disposé à ne pas demander qu'on insère dans l'arrêté une disposition sur la commission de recours et que je soulève la question devant les commissions. Mais s'il insiste, je céderai.

M. Kobelt: J'ai des appréhensions contre prolongation d'un contrôle des loyers. Dire au moins "l'autorité "assouplit" au lieu de "peut assouplir".

M. Rubattel: Si formule impérative, contradiction avec art. 2. C'est dangereux à cause de l'indice du coût de la vie.

M. Weber: Garder "peut" mais dire: "Wirtschaftliche Nachteile und soziale Härte".

M. Etter: La majorité du CF est pour la solution DEP (peut). Pour l'art. 3 bis, je propose de l'adopter.

M. Feldmann: Chercher à décharger l'administration, montrer qu'on veut une bonne procédure même pour un régime limité à trois ans.

M. Weber: D'accord en principe, mais est-ce la peine pour trois ans. Laisser aux commissions le soin de décider.

M. Petitpierre: Excellentes expériences avec commission de recours. Saisir l'occasion.

M. Rubattel: D'accord.

M. Weber: Reviser la loi sur l'agriculture de façon à ne maintenir que la caisse de compensation que pour les produits laitiers.

M. Rubattel: Difficile de modifier disposition qui n'est pas entrée en force.

Votation: Pour DEP maintenir alinéa 4: 4 voix.
Pour solution Weber (biffer): 2 voix.